Préconisations minimales
d'entretien et de maintenance

An Orbia business.

Wavin AquaCell 1/2

Maintenance et entretien

Le but de la maintenance est de s'assurer que l'ouvrage d'eaux pluviales remplisse ses fonctions - rétention et/ou infiltration des volumes d'orage - conformément aux exigences de pérennité (durée de vie) et de performance (bon fonctionnement) définies lors de sa conception.
Les dysfonctionnements fonctionnels associés à ces bassins d'eaux pluviales peuvent être :

- La diminution du volume de stockage causée par le dépôt de fines et de matières en suspension (MES),
- La perte de la capacité d'infiltration des surfaces périphériques (colmatage du géotextile).

Les fines et matières en suspension qui sédimentent dans ces ouvrages, augmentent le risque de renvoi non maîtrisé de pollution particulaire concentrée.

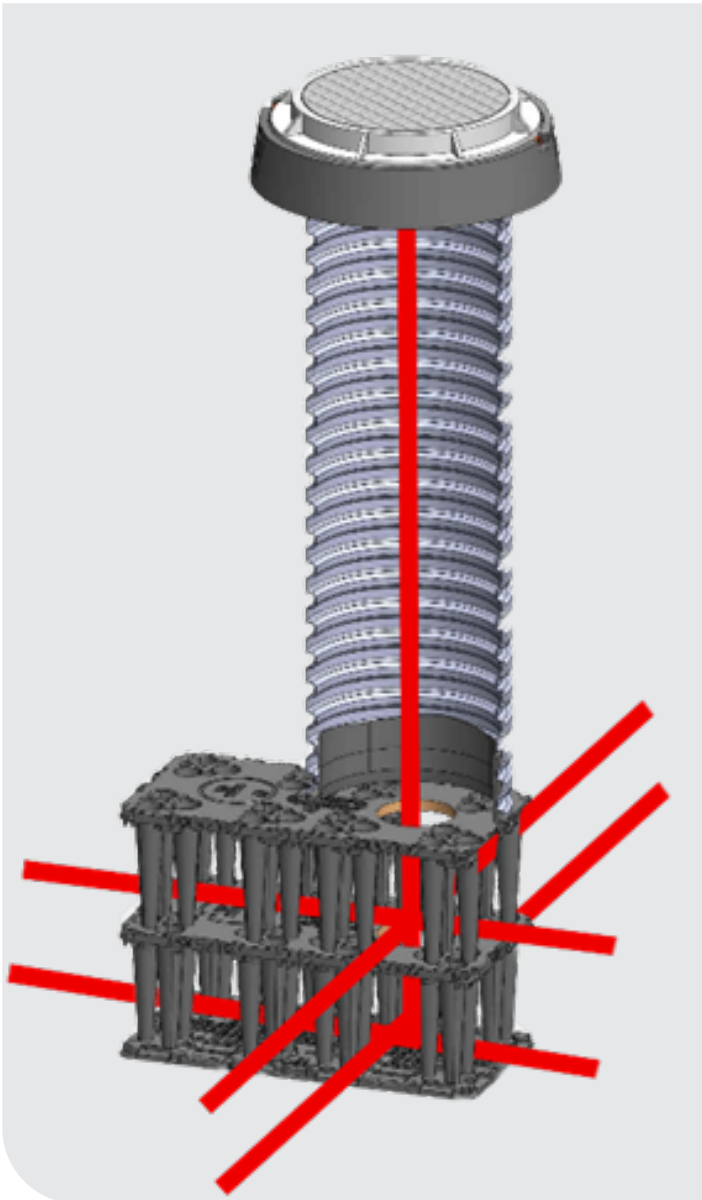

Puits et canaux d'inspection Wavin AquaCell

Les bassins de rétention / infiltration Wavin AquaCell sont conçus pour permettre leur entretien au cours de leur exploitation, grâce aux puits d'inspection (introduction du matériel) et aux canaux de 200 mm de large.

Dans un bassin Wavin AquaCell, avec des puits d'inspection, il est possible de :

- Vérifier l'évolution fonctionnelle du bassin (taux d'encrassement, colmatage, obstructions, ...),
- Ajuster son plan de maintenance (fréquence, optimisation des travaux, ...),
- Nettoyer les dépôts stockés dans l'ouvrage.

On peut ainsi conserver les capacités hydrauliques et hydrodynamiques de l'ouvrage.

Remarques

L'entretien et la maintenance d'un ouvrage de rétention / infiltration Wavin AquaCell relève de la seule responsabilité du Maître d'Ouvrage. Cette maintenance doit être notamment conforme aux préconisations du chapitre Entretien et Maintenance du Guide de pose Wavin AquaCell et à celles de l'Avis Technique CSTB Wavin AquaCell (n°17.2/21-355) et suivre les recommandations du Maître d'Œuvre. Les préconisations de Wavin France ne se substituent pas aux exigences locales si existantes.

Les travaux de maintenance régulière d'un ouvrage Wavin AquaCell se décomposent en :

- Une inspection visuelle et/ou vidéo pour évaluer les besoins et la fréquence de nettoyage de l'ouvrage.
- Un nettoyage complet par hydrocurage et aspiration pour retrouver les volumes de stockage initiaux (rétention) et/ou une capacité supérieure d'infiltration des parois périphériques (infiltration).

Préconisations minimales
d'entretien et de maintenance

Wavin AquaCell 2/2

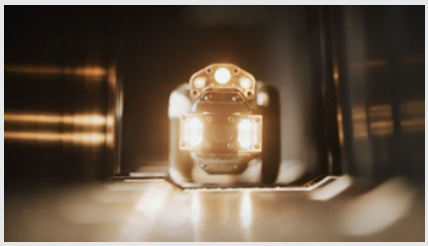

Inspection visuelle et/ou vidéo

- Des inspections visuelles et/ou vidéo régulières permettent d'optimiser la fréquence de nettoyage de l'ouvrage
- Les puits d'accès et d'inspection, les entrées et les sorties du bassin doivent être vérifiés visuellement afin de s'assurer du bon écoulement.
- Des contrôles intermédiaires peuvent être réalisés sur les points particuliers du bassin (entrée et/ou sortie, canal de visite central, point bas…).

Extrait de ATEC CSTB Wavin AquaCell n°17.2/21-355 « 2.6.2. Maintenance de l'ouvrage

" Une inspection télévisuelle, au minimum tous les 2 ans, et après des évènements particuliers (pluie d'occurrence exceptionnelle, travaux à proximité du bassin, …) est recommandée afin de vérifier l'intégrité fonctionnelle de l'ouvrage."

Fréquence d'exécution conseillée des inspections visuelles et/ou vidéo :

- Avant la réception pour s'assurer de la propreté de l'ouvrage exécuté.
- Une fois minimum dans les douze mois suivant la réception de l'ouvrage.
- Après un événement météorologique exceptionnel (forte quantité de matières en suspension entraînée).
- Au minimum tous les deux ans.

Hydrocurage et aspiration

L'hydrocurage s'effectue à une pression maximale de 180 bars (consigne de pression à la pompe) et un débit de 145 l/min avec une tête de curage adaptée :

- Taille adaptée : largeur hors-tout de 110 mm.
- Angle de répartition du flux à 60° maximum (ex type « torpille).
- Utilisation d'une barre anti-retournement d'une vingtaine de centimètres.
- Les têtes avec une action mécanique complémentaire ne doivent pas être utilisées (matériel inapproprié).
- Hydrocurage et aspiration simultanée pour ôter rapidement les matières et sédiments remis en suspension.
- Le premier passage (éloignement du puits d'inspection) permet de « décolmater » et remettre en suspension les dépôts alors que le second passage (retour vers le puits d'accès) ramène les fines au point d'aspiration.
- Tous les canaux inspectables seront hydrocurés en commençant de préférence par ceux à proximité des entrées (amont).

Fréquence d'exécution conseillée des hydrocurages et aspirations :

- Dés que des inspections visuelles et/ou vidéo font rapport d'un taux d'encrassement non négligeable.
- Minimum une fois dans les douze mois suivant la réception de l'ouvrage.
- Après un événement météorologique exceptionnel (forte quantité de matières en suspension entraînée).
- Au minimum tous les deux ans.

Orbia est une entreprise animée par un objectif commun : faire progresser la vie dans le monde.

En créant des solutions durables et efficaces sur le plan énergétique, le département Building & Infrastructure d'Orbia, l'entreprise Wavin, s'efforce de garantir un approvisionnement en eau, un assainissement et une hygiène sûrs et efficaces, des villes résilientes face au climat et une meilleure performance des bâtiments.

Wavin France ZI La Feuillouse - BP5 | 03150 Varennes-sur-Allier
Tél. 04 70 48 48 48 | www.wavin.fr | france.wavin@wavin.com

© 2025 Wavin France Wavin Sociétés par Actions Simplifiée au capital de 973 260 euros. Siège Social : 03150 Varennes-sur-Allier
RCS Cusset B 837 150 424 - SIRET 837150 424 00039 - Code APE 2221Z

© Wavin France Service Communication - 092025